

Délibération n°22

L'AN deux mille dix-huit, le 11 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 5 septembre 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
61

Nombre de votants :
61

Date de convocation :
5 septembre 2018

Date d'affichage du
compte-rendu :
19 septembre 2018

Objet :

**Les Jardins de la Culture –
établissement
cinématographique : protocole
transactionnel avec les
riverains**

PRESENTS :

- M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAUT, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Laurent PALASSE, M Philippe SCHAAL, Mme Marie-Andrée BERKES, Mme Sylvie MOIGNOUX **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Christian ARVEUF, conseiller communautaire unique de LUSSAT, remplacé par M Laurent PALASSE, conseiller communautaire suppléant
- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- Mme Nadine BOUTONNET, *a donné pouvoir à M François CHEVILLE*
- M Philippe COULON, conseiller communautaire unique de ST-OURS LES ROCHES, remplacé par Mme Marie-Andrée BERKES, conseiller communautaire suppléant
- Mme José DUBREUIL, *a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS*
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, *a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND*
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA*
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir à M Pierre PECOUL*
- Mme Michèle GRENET, *a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON*
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET*
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir à M Pierre CERLES*
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir à Mme Catherine VILLER-MICHON*
- Mme Michèle SCHOTTEY, *a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD*

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Rapport n°22 – Les Jardins de la Culture – établissement cinématographique : protocole transactionnel avec les riverains

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Considérant que dans le cadre des travaux de construction du cinéma des Jardins de la Culture à Riom, la communauté d'agglomération a été saisie par les propriétaires occupants des habitations situées en limite Est de cette opération qui ont invoqué divers préjudices générés par le nouvel équipement :

- une perte d'ensoleillement, liée à la hauteur supérieure du cinéma au regard du mur actuel de clôture de l'ancien couvent des rédemptoristes,
- une dépréciation de fait de leur patrimoine.

Considérant qu'au regard des circonstances de ce dossier et de l'intérêt de l'ensemble des parties de prévenir tout contentieux, un projet d'accord transactionnel a été négocié et que ses termes préservent les intérêts de chacune des parties.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **accepte les termes de l'accord amiable,**
- **autorise le Président à le signer le protocole transactionnel correspondant.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 12 septembre 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

